

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON CALVISSON  
COMMUNE SAINT-BAUZELY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY  
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

**DELIBERATION D\_2026\_33 : ACHAT DEBROUSSAILLEUSE**

Date convocation : 14 AVRIL 2026

Date affichage convocation : 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt-huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames :

ARMAND Marie-Paule, GUIRAUD Delphine, MARTIGNY Laure, SEBASTIEN Aline.

Messieurs :

COULON Thierry, DURAND Jacques, DUSSAUD Romaric, BEHAR Yoni, LIOVE Serge, VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel.

**Absent(es) non représenté(es) :**

Mesdames FABRE Séverine et DJELILATE Sonia, Monsieur CLEMENT David.

**Ont donné procuration(s) :**

Madame CURBILIE Florence a donné procuration à Madame GUIRAUD Delphine

Membres CM élus : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Procurations : 01

Votants : 12

~~Lesquels forment la majorité des membres en exercice.~~

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame MARTIGNY Laure a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Laure Martigny

Le quorum étant atteint la séance commence.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 AVRIL 2026**

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2026.  
A l'unanimité l'assemblée approuve le procès-verbal.

**DELIBERATION D\_2026\_33**  
**ACHAT DEBROUSSAILLEUSE**

Il est rappelé que lors de la séance du 09 avril 2026, l'assemblée dans le cadre de la préparation du budget 2026, avait approuvé l'achat d'une débroussailleuse.

Monsieur le Maire indique qu'une commande a été passée auprès de la société CLAAS AVIGNON pour un montant de 18 500 € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise :


- Monsieur le Maire ou son représentant à payer cette dépense en section d'investissement du budget 2026
- La mise en dépôt vente de l'ancienne débroussailleuse
- Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents liés à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

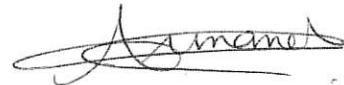
Pour extrait certifié conforme.

Publié, transmis et rendu exécutoire

DURAND Jacques  
Maire



MARTIGNY Laure  
Secrétaire de la séance



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet